



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi 13 décembre 2021**, devant public (sous certaines directives de la santé publique), à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames : Véronique Lemire
Linda Pomerleau
Claude Cardinal
Josée Prévost

Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Lise Dénomé, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6852-12-21

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021
 - 4.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021
5. Comptes à payer pour novembre 2021
6. Rapport des travaux publics
 - 6.1 Déneigement 2021-2022 – Nathalie Morais
7. Rapport de la DG
 - 7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet rétablissement chemin des Bouleaux – Étude hydraulique 686561-0000-41ER-0001_0
 - 7.b Suivi - Hommage aux bénévoles 25e éditions
- 7.1 Rapport de l'employée de soutien au développement
 - a. Présentation – Livret bienvenue à Nédélec
 - b. Fête d'hiver au village – « Dragon des neiges »
8. Rapport de la mairesse
9. Rapport des élus
- 10 Résolution – Adoption de la programmation de la TECQ 2019-2023
- 11 Dépôt du projet règlement # 253 - Règlement sur la gestion contractuelle
- 12 Demande de commandite – Salon du livre 46e Édition
- 13 Résolution – Programme d'aide à la voirie locale. PPA-CE
- 14 Technicien analyse d'eau potable – Yves Marcoux.
- 15 Soumission – Pro- Portes
- 16 Entente Incendie – Guérin
- 17 Caisse populaire – carte de crédit pour l'inspecteur municipal.
- 18 Adoption projection des séances régulières 2022

- 19 Avis de motion :
 - a. Avis de motion Règlement # 250 taux de taxes 2022
 - 19.1 a Dépôt du projet de règlement 250:
- 19.2 Avis de motion règlement 251 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 19.2 a - Dépôt du projet de règlement 251 :
- 19.3 Avis motion règlement 252 - Traitement des élus municipaux
 - 19.3 a - Dépôt du projet de règlement 252 :
- 19.4 Avis de motion – Budget 2022
 - 19.4 a - Dépôt du projet - Budget 2022
- 20 MTQ – Réfection de la route 101 nord
- 21 MRCT – Formation « Santé et sécurité sur les chantiers de construction »
- 22 Association pulmonaire du Québec
- 23. Affaires nouvelles
 - 23.1 Suivi – Concours décoration de Noël
- 24. Correspondances
 - 24.1 ADMQ – Nouveauté relativement aux chiens
 - 24.2 Guide d'accueil et de références (pour les élus.es municipaux)
- 25.3 Québec municipal
- 25. Prochaine séance le 10 janvier 2022
- 26. Période de questions
- 27. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale de l'assistance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION # 6853-12-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 tel que rédigé.

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION # 6854-12-21

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 tel que rédigé.

5. COMPTES À PAYER POUR NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION # 6855-12-21

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée; (27 493,41\$ et 25 929,37 \$) pour un total de 53 210,32 \$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Shawn Robillard, inspecteur municipal fait un bref résumé des travaux accomplis durant le mois de novembre 2021.

Shawn Robillard veut savoir ce que la municipalité fait avec les vieux ponceaux changés sur le réseau routier de la municipalité;

IL EST ENTENDU que les vieux ponceaux seront récupérés et apportés à un endroit où l'on fait la récupération de ces métaux.

6.1 DÉNEIGEMENT 2021-2022 – NATHALIE MORAIS

Shawn Robillard, Inspecteur municipal informe les membres que les incon vénients à ce que la déneigeuse se tourne dans l'entrée de madame Nathalie Morais a été résolu entre la citoyenne et le chauffeur de la déneigeuse.

7. RAPPORT DE LA DG

7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement (ponceau sur chemin des Bouleaux)

Lise Dénommé, informe les membres du conseil que la demande d'une étude hydraulique pour la réparation du ponceau sur le chemin des Bouleaux est terminée et a été envoyée directement au ministère de la sécurité publique et que nous sommes maintenant en attente de leur réponse finale sur ce dossier.

7.b SUIVI – HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 25E ÉDITIONS

Lise Dénommé informe les membres du conseil que la candidature de madame Danielle Pelchat a été déposée avec les lettres d'appuis recueillies dans la communauté.

7.1 RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

7.1 a PRÉSENTATION – LIVRET BIENVENUE À NÉDÉLEC

Josée Germain, agente de développement présente le livret « Bienvenue à Nédélec » aux membres du conseil en leur indiquant que si tout est conforme avec eux le livret pourrait être envoyé sous forme d'un publipostage à tous les citoyens.nes de Nédélec en début d'année 2022.

71. b FÊTE D'HIVER AU VILLAGE – « DRAGON DES NEIGES »

Josée Germain fait un court exposé sur son projet de programmation/planification de la Fête d'hiver au village – « Dragon des neiges » aux membres du conseil. Les membres du conseil décident de rester avec une fête plus modeste et de s'en tenir avec la présentation des Productions du Raccourci qui présenteront le spectacle « Dragon des neiges » d'une durée de 50 à 60 minutes et quelques autres activités au programme. À suivre...

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Lyne Ash nous informe que lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2021 de la MRCT :

1. Il a été question de la santé publique qui nous demande de continuer à encourager notre communauté à aller pour la vaccination pour le COVID -19.
2. Capsule sur la promotion du Témiscamingue se poursuit en 2022.
3. L'émission la semaine verte de dimanche 19 décembre 2021 sera consacrée à l'agriculture au Témiscamingue.
4. La formation sur l'éthique et déontologie sera offerte en présentiel pour tous les élus, une date est à être déterminée prochainement.
5. Sécurité civile pourrait voir un tout autre visage et une formation sur une équipe volante au Témiscamingue pourrait voir le jour et cette même équipe irait sur place lors d'une opération d'urgence. À suivre.
6. Les Fonds régions et ruralité offriront 2 appels de dépôt de projet en 2022 au lieu de 3 appels d'offres.

7. Madame Lyne Ash souligne la rencontre qui a eu lieu le 26 novembre 2021 entre les municipalités de Rémigny, Guérin et Nédélec pour savoir s'il y avait un besoin dans la possibilité de faire une entente intermunicipale pour créer un poste d'agent de développement pour le secteur nord. Pour le moment Rémigny et Nédélec ne voient pas la nécessité de créer un tel poste puisqu'ils ont à même leur personnel un agent de développement. À suivre.

9. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport des élus pour le moment.

10. RÉSOLUTION – PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA 1RE PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION # 6856-12-21

Les membres du conseil ont pris connaissance des corrections apportées dans la priorité 1 et la priorité 3 tel que demandé par monsieur Jean-Claude Dorvil, coordinateur de la programmation de la TECQ 2019-2023.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement d'adopter le changement apporté à la programmation de la TECQ 2019-2023 tel que présenté.

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

11. DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT # 253 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

RÉSOLUTION 6857-12-21

Après avoir reçu un avis de motion donné par monsieur Yves Bourassa pour faire les changements au règlement sur la gestion contractuelle qui a été adopté le 14 décembre 2010 No de résolution 4293-12-10.

Dépôt de projet du règlement # 253 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Nédélec est présentée ce soir.

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que le règlement sur la gestion contractuelle soit accepté avec les modifications apportées ce soir et qu'il soit adopté à la prochaine séance extraordinaire du conseil le 21 décembre 2021 pour l'adoption avec les changements finals.

12. RÉSOLUTION – COMMANDITE POUR LE SALON DU LIVRE 46E ÉDITION

RÉSOLUTION 6858-12-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement qu'un don de 100\$ soit fait pour commanditer le 46^e Édition du Salon du livre qui se déroulera à Ville-Marie en 2022.

13. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PPA-CE.

RÉSOLUTION 6859-12-21

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, 2021-03-31 2/2 sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Claude Cardinal, appuyée par Linda Pomerleau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nédélec approuve les dépenses d'un montant de 12 665 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

14. TECHNICIEN ANALYSE EN EAU POTABLE – MONSIEUR YVES MARCOUX

RÉSOLUTION # 6860-12-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement de majorer le salaire du technicien d'analyse d'eau monsieur Yves Marcoux à 40\$/heure et un minimum de 2 h par sortie et ce commençant le 1er janvier 2022.

15. SOUMISSION PRO-PORTES

RÉSOLUTION # 6861-12-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement d'accepter la soumission de Pro-Portes au montant de 2 010\$ plus taxes pour l'installation d'un moteur électrique sur la porte du garage municipal.

16. ENTENTE SERVICE INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN 2022

RÉSOLUTION # 6862-12-21

DURÉE DU CONTRAT :

Le présent contrat sera fait au mois. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

CLAUSE D'ANNULATION :

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec se réserve le droit d'annuler le présent contrat en cas d'adhésion à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) et ce, sans qu'aucune compensation ne soit versée par la municipalité de Nédélec. En cas d'annulation le coût du contrat de la présente entente sera facturé au prorata des jours écoulés. Le prorata ne s'applique pas sur les tarifs lors d'appel au feu.

ENTENDU QUE la municipalité de Guérin se réserve le droit d'annuler le présent contrat à tout moment en cours d'année, advenant un changement d'orientation en protection incendie et ce, sans aucune compensation ne soit versée par la municipalité de Guérin. En cas d'annulation le coût du contrat de la présente entente sera payé au prorata des jours écoulés.

COÛT DU CONTRAT :

Le coût du contrat est de 2 650 \$ par mois, payable dès la réception de la facture mensuelle.

TARIFICATION :

Les appels au feu seront facturés selon les tarifs mentionnés ci-dessous. Il est important de souligner que la facturation s'établira à partir de l'heure de l'appel au feu et se terminera à l'heure du retour des pompiers de la caserne. Le montant facturé sera au minimum une (1) heure et pour les feux de plus d'une heure, la facturation sera arrondie à l'heure.

350,00 \$/heure incluant les deux (2) camions (autopompe et citerne)

RÉMUNÉRATION :

Pompier sans formation	16 \$
Pompier avec P1	17 \$
Capitaine	18 \$
Directeur adjoint	19 \$
Directeur	20 \$

AIDE SUPPLÉMENTAIRE :

Si l'officier responsable de l'incendie juge que dans le cas d'un sinistre dont les flammes deviendraient incontrôlables et que, dans un tel cas, il fallait faire appel à une autre brigade, les coûts de responsabilité leur revient de droit, et ce, selon les tarifs de la

brigade supplémentaire.

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement de signer un contrat entre la municipalité de Guérin pour leur assurer un service incendie pour une durée d'un an renouvelable en décembre 2022.

17. CAISSE POPULAIRE – CARTE DE CRÉDIT POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

RÉSOLUTION # 6863-12-21

IL EST RÉSOLU :

QUE la carte Visa Desjardins au nom de monsieur Luc St-Jean soit annulée et remplacée par une carte visa Desjardins au montant de 1000\$ au nom de monsieur Shawn Robillard, Inspecteur municipal pour la municipalité de Nédélec.

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société de la Municipalité de Nédélec apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la société de la Municipalité de Nédélec qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 14 décembre 2021. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Nédélec et en fait partie intégrante.

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement que la municipalité Nédélec apporte les changements requis pour la carte de crédit de l'inspecteur municipal.

18. ADOPTION – PROJECTION DES SÉANCES RÉGULIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLUTION # 6864-12-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de Nédélec adoptent la projection des séances régulières telles que présentées. Soit le 2e lundi de chaque mois sauf pour le mois d'octobre étant le congé de l'Action de grâce la séance est déplacée au 3 octobre qui est le premier lundi du mois.

19. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LES RÈGLEMENTS 251, 252 ET 253

19.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 250 TAUX DE TAXES 2022.

Un avis de motion est donné par monsieur Yves Bourassa pour faire les changements au règlement # 250 qui porte sur le taux de taxes foncières, le coût des services, le coût des permis, les modalités de paiement et le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2022.

19.1 A. DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 250 TAUX DE TAXES 2022.

RÉSOLUTION # 6865-12-21

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que le règlement sur le taux de taxes foncières, le coût des services, le coût des permis, les modalités de paiement et le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2022 soit accepté avec les modifications apportées ce soir et qu'il soit adopté à la prochaine séance extraordinaire du conseil le 21 décembre 2021 pour l'adoption avec les changements finals.

19.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 251 – CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX.

Un avis de motion est donné par monsieur Michel Ayotte pour faire les changements au règlement # 251 qui porte sur le code éthique et de déontologie sur les élus.es municipaux.

19.2 A. DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 251 – CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX.

RÉSOLUTION # 6866-12-21

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement que le règlement # 251 sur le code éthique et de déontologie sur les élus.es municipaux, soit accepté avec les modifications apporté ce soir et qu'il soit adopté à la prochaine séance extraordinaire du conseil le 21 décembre 2021 pour l'adoption avec les changements finals.

19.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 252 – TRAITEMENT DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par Madame Véronique Lemire pour faire les changements au règlement # 252 qui porte sur le traitement des élus.es municipaux.

19.3 A. DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 252 – TRAITEMENT DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

RÉSOLUTION # 6867-12-21

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement que le règlement # 252 sur le traitement des élus.es municipaux, soit accepté avec les modifications apporté ce soir et qu'il soit adopté à la prochaine séance extraordinaire du conseil le 21 décembre 2021 pour l'adoption avec les changements finals.

19.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR BUDGET 2022 – TRAITEMENT DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par Madame Linda Pomerleau pour faire les changements au Budget 2022 présenté ce soir.

19.4 A. DÉPÔT DE PROJET – BUDGET 2022

RÉSOLUTION # 6868-12-21

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement que le budget 2022 soit accepté avec les modifications apportées ce soir et qu'il soit adopté à la prochaine séance extraordinaire du conseil le 21 décembre 2021 pour l'adoption avec les changements finals.

20. MTQ – RÉFECTION DE LA ROUTE 101 NORD

RÉSOLUTION # 6869-12-21

Les membres du conseil prennent connaissance du document fourni par le Ministère des Transports du Québec – sur la présentation travaux de réfection de la route 101 – Nédélec-Roulier qui se déroulera en deux phases soit 2022 et qui se terminera en 2023. Le MTQ a offert à la municipalité de Nédélec une quantité de gravier (MG 20 = 0-3/4, MG112 = roche de 4" à 5") qui serait disponible après avoir terminé la réfection de la route 101 Nord mentionnée dans le document.

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec en se portant acquéreur du gravier doit avoir en sa possession un endroit adéquat pour l'entreposage du dit gravier;

ATTENDU QUE le MTQ offre le gravier tel qu'il est et n'est en aucun cas responsable s'il y avait contamination pendant les travaux de réfection de la route 101 Nord;

ATTENDU QUE si jamais la municipalité de Nédélec se retirait dans l'acquisition de ce gravier le ministère des Travaux est libre d'en faire ce que bon lui semble;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec désire bénéficier du gravier offert par le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Claude Cardinal, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec se porte acquéreur du gravier offert par le Ministère des Transports du Québec après que les travaux de la route 101 Nord seront terminés, et ce sans frais.

21. MRCT – FORMATION « SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION »

RÉSOLUTION # 6870-12-21

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement d'inscrire Shawn Robillard, inspecteur municipal ainsi que le 2e employé de la voirie à la formation « Santé et sécurité sur les chantiers de construction » offerte par la MRC Témiscamingue au coût de 430\$/chaque basé sur un total de 16 inscriptions minimum. Cette formation sera offerte en janvier 2022 étalée sur 4 jours consécutifs.

22. COMMANDITE – ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

Refusé à l'unanimité pour cette fois.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 SUIVI – CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

RÉSOLUTION # 6871-12-21

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement qu'une carte cadeau d'une valeur de 25\$ d'un marchand local sera remise à la maison qui aura reçu le plus de votes de la population.

23.2 ENTENTE LOCATION – BUREAU DE POSTE

RÉSOLUTION # 6872-12-21

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement qu'une augmentation soit calculée selon l'IPC d'octobre 2021 qui se situe à 4.7%. Cette augmentation prendra effet le 1er janvier 2022 à moins d'avis contraire. Le montant étant à $121.20 + 4.7\% = 5.69\$$ pour un total 126.89\$.

Yves Bourassa, conseiller se retire de ce dossier.

23.3 RETOUR SUR LA RÉSOLUTION 6848-11-21 – ENTENTE AVEC LA RISIT

RÉSOLUTION # 6873-12-21

Après réflexion les membres du conseil municipal reconsidèrent l'entente de joindre la RISIT comme entendu lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021. Les chiffres présentés lors de cette rencontre semblent vouloir changer et l'idée de laisser notre municipalité voisine qui est Guérin sans service d'incendie dérange beaucoup les membres du conseil. Il est proposé de faire une rencontre avec les

municipalités avoisinantes avec les maires/maires, DG et le responsable en incendie de leur municipalité à voir s'il y a un intérêt commun pour se joindre et créer une entente intermunicipale pour le secteur nord. À suivre.

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement d'annuler la résolution 6848-11-21 et de faire les démarches mentionnées ci-haut avant de prendre une décision finale dans le dossier de la RISIT.

23.4 NOMINATION DU MAIRE/MAIRESSE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLUTION # 6874-12-21

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Véronique Lemire, et résolu majoritairement de nommer Josée Prévost comme mairesse suppléante pour l'année 2022. Il a été entendu que chaque année il serait bien de nommer un maire/mairesse suppléant pour l'année à venir question de donner la chance à ceux que ça intéresse.

24. CORRESPONDANCE

24.1 ADMQ – NOUVEAUTÉ RELATIVEMENT AUX CHIENS.

Les membres du conseil prennent connaissance des directives données aux municipalités qui sont responsables des animaux de compagnies sur leur territoire.

24.2 GUIDE D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCES POUR LES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

Un guide de références pour les élus.es municipaux leur sont remis et Lyne Ash leur conseille fortement d'en prendre connaissance, car c'est une petite mine d'or pour les élus.es municipaux.

24.3 QUÉBEC MUNICIPAL

Les membres du conseil décident de faire une période d'essai avec Québec municipal avant de payer une adhésion annuelle.

25. PROCAHINE SÉANCE LE 10 JANVIER 2022

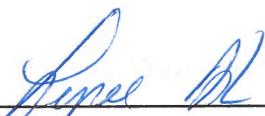
26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6875-12-21

Levée de la séance à 21h00, est proposée par Yves Bourassa.


Lyne Ash, mairesse


Lise Dénommi, directrice générale
et secrétaire-trésorière